



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-83445>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **26-83445**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Régie Ligne d'Azur (06)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 79403021300019

Ville : Nice

Code postal : 06100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 26081

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Adresse mail du contact : marches@lignesdazur.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 0493165252

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Voir les documents de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Voir les documents de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Voir les documents de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 24/09/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : REGIE LIGNE D'AZUR (ENTITE ADJUDICATRICE)

Critères d'attribution : Critère 1: Prix (60 points) Critère 2: Valeur technique (30 points) Critère 3: Démarche environnementale (10 points)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : PRESTATIONS D'ANALYSES DE FLUIDES ET DE SURVEILLANCE TRIBOLOGIQUE POUR LES BUS, TRAMWAYS ET DIVERS EQUIPEMENTS DE LA REGIE LIGNE D'AZUR

Code CPV principal - Descripteur principal : 71620000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations d'analyse de fluides (huile, liquide de refroidissement, graisse) et de surveillance tribologique pour les bus, tramways et divers équipements de la Régie Ligne d'Azur exploitante du réseau de transports publics urbains de Métropole Nice Côte d'Azur.

Lieu principal d'exécution du marché : Les sites de la Régie Lignes d'Azur

Durée du marché (en mois) : 60

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : procédure : marché à procédure adaptée forme : accord-cadre à bons de commandes montant minimum annuel : sans montant maximum annuel : 80 000 € HT
Durée : 1 an et 4 reconductions tacites, soit 5 ans maximum Critères : les critères sont décrits dans le Règlement de consultation (prix 60/100, technique 30/100, environnement 10/100) Forme des prix : révisable dans les conditions du CCAP Mode de règlement : virement bancaire Délai global de paiement : 30 jours Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêts de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Le comptable assignataire est l'agent comptable de la Régie Ligne d'Azur. En cas d'atteinte du montant maximum annuel du marché en cours d'année et avant la date de reconduction, le renouvellement de la période suivante sera anticipé et formalisé par la conclusion d'un avenant. Conformément à l'article 25 du CCAG-FCS, la clause de réexamen s'applique. Conformément à l'article R.2122-7 du CCP l'acheteur se réserve la possibilité de passer un marché public sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec le titulaire pour des prestations similaires. Base juridique : Directive 2014/25/EU

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/08/2026